

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13 rue des Ajoncs
44190 CLISSON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉCISIONS**

Année 2022

Décision du 8 juillet 2022

| | |
|-------------------|---|
| 07.2022-08 | <p><u>DECHETS</u></p> <p><u>OBJET</u> : Avenant n° 1 au marché de fournitures, installation et maintenance d'une solution de gestion et de facturation de la redevance incitative</p> |
|-------------------|---|

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°22.02.2022-17 du Conseil communautaire en date du 22 février 2022 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

VU la décision du Président n°04.2022-12 du 25 avril 2022 décidant de conclure un marché relatif à la fourniture, l'installation et la maintenance d'une solution de gestion et de facturation de la redevance incitative,

Considérant le marché conclu avec la société MICASYS, sise 2 avenue de Vignate - 38610 GIERES, pour un montant de 32 735 € HT pour une mission de fourniture, installation et maintenance d'une solution de gestion et de facturation de la redevance incitative,

Considérant la nécessité de souscrire un hébergement mis en œuvre et géré par la société MICASYS pour accueillir les données du logiciel,

Considérant l'avenant n°1 décrivant les prestations complémentaires rendues utiles à la bonne exécution du présent marché, ci-annexé,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de conclure un avenant n° 1 avec la société MICASYS, sise 2 avenue de Vignate - 38610 GIERES pour un montant en plus-value de 5 455 € H.T. faisant ainsi passer le montant du marché à 38 190 € H.T.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Madame la Trésorière Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

Le Président,
Jean-Guy Cornu



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N°1 ¹

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO
13 rue des Ajoncs
44190 CLISSON

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Société MICASYS
Bâtiment 3
2 Allée de Vignate
38610 GIERES

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

FOURNITURE, INSTALLATION ET MAINTENANCE D'UNE SOLUTION DE GESTION ET DE FACTURATION DE LA REDEVANCE INCITATIVE

Marché n° 22.014

■ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 05 mai 2022

■ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 32 735,00 €
- Montant TTC : 39 282,00 €.

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.
22.014

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant a pour objet l'ajout de prestations supplémentaires à l'offre de base pour répondre aux besoins de la collectivité. L'opportunité de souscrire un hébergement mis en œuvre et géré par la société MICASYS pour accueillir les données du logiciel permettra

- de mettre à jour le parc matériel d'enregistrement des flux de déchetteries des professionnels
- d'équiper les 4 déchetteries du territoire en prévision de leur ouverture aux professionnels
- de faire héberger les données liées à la redevance incitative par le prestataire plutôt que de s'en occuper en interne

Les prestations supplémentaires à exécuter par le titulaire du contrat seront payées en fonction des prix inscrits dans le devis en date du 29/06/2022 joint en annexe. Cette pièce fait partie intégrante de l'avenant au contrat.

Les clauses et conditions du contrat initial (et des précédents avenants éventuels) demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant n° 1 a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

NON OUI

Montant de l'avenant n°1 :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 5 455,00 €
- Montant TTC : 6 546,00 €

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 38 190,00 €
- Montant TTC : 45 828,00 €

% d'écart introduit par l'avenant par rapport au montant du marché initial : + 16,66 %.

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

| Nom, prénom et qualité du signataire (*) | Lieu et date de signature | Signature |
|--|---------------------------|-----------|
| | | |

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

A Clisson, le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

Référence client

CLISSON SEVRE MAINE AGGLO

CLISSON SEVRE MAINE AGGLO
15 rue des Malifestes
CS 89409
44190 CLISSON

N° TVA : FR91200067635

Numéro devis : D22-0871

Suivi Par : CHABERT ANNIE

| Désignation | Quantité | Unité | P.U. H.T. (€) | TVA (%) | Montant HT (€) |
|--|----------|-------|------------------|------------|-------------------|
| Hébergement TRADEO (montant annuel) (période démarre dès l'installation de TRADEO) Fourniture de l'accès au serveur pour TRADEO Administration serveur et BDD (pour TRADEO) Fourniture accès au serveur pour le portail web Administration serveur et BDD (pour le portail web) | 1,00 | Nb | 1 685,00 | 20,00 | 1 685,00 |
| Prestation de mise en oeuvre de l'hébergement | 1,00 | Nb | 650,00 | 20,00 | 650,00 |
| Terminal portable durci Android Cipherlab RS35 (4) BT/WIFI/NFC, 4G, dragonne, protection caoutchouc chargeur USB snap-on | 4,00 | Nb | 780,00 | 20,00 | 3 120,00 |

| | | |
|----------------------------------|-----------------------|-------------------|
| | Montant HT : | 5 455,00 € |
| Base HT TVA à 20,0% : 5 455,00 € | Montant TVA à 20,0% : | 1 091,00 € |
| | Montant TTC : | 6 546,00 € |

Délais de mise en service : 2 mois après réception de la commande

Facturation :

Hébergement : facturation annuelle à échoir dès l'installation
Prestation : à la réalisation
PDA : 100% livraison

Conditions de paiement : 30 JOURS NETS

Validité de l'offre : 1 mois

AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

Acceptation : cachet et signature



Le Président,
Jean-Guy Cornu

Publication sur le site